

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Éditée le 20/08/2026

Le RSA est un revenu minimum versé par la CAF ou la MSA aux personnes de 25 ans et plus (ou plus jeunes sous conditions) dont les ressources sont faibles. Les étrangers non européens doivent justifier d'un droit au séjour suffisant.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Numéro de sécurité sociale
- ☐ Pièce d'identité ou titre de séjour
- ☐ RIB à votre nom
- ☐ Justificatifs de toutes vos ressources des 3 derniers mois
- ☐ Justificatif de domicile ou attestation de domiciliation
- ☐ Livret de famille s'il y a lieu

L'ESSENTIEL

Où déposer : En ligne sur [caf.fr](https://www.caf.fr), ou auprès du CCAS de votre commune

Délai : Réponse sous 1 à 2 mois

Coût : Gratuit

Site officiel: <https://www.caf.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Le RSA n'est versé qu'à partir du mois du dépôt : ne repoussez pas la demande, il n'y a pas de rattrapage sur le passé.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA vous aide à constituer la demande et à contester un refus ou un indu.

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon

le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>